

	Secteur VIE SPORTIVE	<h2>Regroupement Inter-Comités</h2> <h3>Cahier des Charges</h3>	Adoption : E-Votes 02/02/17 Entrée en vigueur : février 2017 Validité : permanente Commission : JEUNES et H-N Nombre de pages : 3
---	-------------------------	---	---

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

Le présent Cahier des Charges a pour objet de préciser les conditions de réalisation des regroupements Inter Comités. Il permet de fixer les rôles et engagements de la Ligue Occitanie d'une part et des Comités Départementaux d'autre part.

I. OBJECTIF DE L'ACTION

Organiser des stages de perfectionnement pluri-départementaux. Le pilotage de cette action est effectué par la Ligue Occitanie de Badminton, par le biais de sa Commission Régionale Jeunes. Le référent Technique Régional est le responsable DER.

II. PRINCIPES

1- PUBLIC

Cœur de cible : Poussin 1 exceptionnel à Benjamin 2.
Peut s'ouvrir aux Minimes, voire Cadets, si besoin pour augmenter l'opposition.
Nombre de joueurs : 21 joueurs maximum (3 par terrain) par regroupement.

2- DUREE

Trois fois deux jours, positionnés en priorité sur les congés scolaires.

3- LIEUX

Deux zones géographiques non figées qui regroupent différents Comités en proximité. Le regroupement se déroule si au moins deux Comités sont présents. Possibilité d'une organisation conjointe entre deux comités.

Le gymnase devra avoir à minima 6 terrains et un espace restauration. 7 terrains étant l'idéal.

4- ENCADREMENT

Un référent technique départemental par regroupement, possédant un diplôme d'État (BEES ou DEJEPS), membre de l'Équipe Technique Régionale.

Les référents proposés devront être acceptés par le responsable DER.

L'équipe d'encadrants, pour chaque regroupement, sera constituée d'au moins trois personnes (1 pour 8 joueurs) :

- le référent technique départemental,
- deux personnes possédant, soit les diplômes fédéraux suivants (DIJ ou AB2J, Moniteur, EB1, EB2), soit un diplôme d'État.

5- RESTAURATION ET HEBERGEMENT

Restauration : le repas de midi du 1^{er} jour est amené par les joueurs (pique-nique). Le repas de midi du 2^{ème} jour est organisé par le Comité organisateur.

6- HEBERGEMENT

Dans la mesure du possible, organiser l'hébergement en site collectif (centre de vacances, établissement scolaire...), avec un tarif maximum pour une ½ pension (repas du soir, nuit, petit-déjeuner) de 30€/jeune.

III. RÉPARTITION DES RÔLES

1- RÔLE DE LA LIGUE

- Fixer en fin de saison (N pour N+1), les dates des regroupements.
- Appel à candidature auprès des Comités pour désigner un Comité organisateur sur chaque regroupement.
- Inviter les Comités aux regroupements, une fois les sites retenus.
- Valider le référent technique départemental par le responsable DER.
- Valider les listes des joueurs proposés par les Comités par le responsable DER.
- Réaliser le courrier type de convocation des joueurs et l'envoyer à chaque Comité.
- Présence du responsable DER ou du Coordonnateur ETR sur un regroupement annuel par zone géographique.

2- RÔLE DU COMITÉ ORGANISATEUR

- Trouver et réserver le lieu du regroupement.
- Trouver et réserver le lieu d'hébergement et de restauration.
- Proposer un encadrant auprès du responsable DER.
- Convoquer ses joueurs avec le courrier type de la Ligue.
- Fournir les goûters.
- S'assurer des moyens de transports présents pour les liaisons hébergement/gymnase.

3- RÔLE DU TECHNICIEN RÉFÉRENT

- Préparer les contenus du stage.
- Piloter le stage.
- Réaliser un compte rendu de stage.

4- RÔLE DES COMITÉS PARTENAIRES

- Proposer un encadrant auprès du Comité organisateur.
- Convoquer ses joueurs avec le courrier type de la Ligue.
- S'assurer du transport des joueurs sur le site du regroupement.

5- FINANCES

- **La Ligue** prend en charge le temps de travail du technicien référent départemental pour les missions suivantes : **préparation des contenus du stage, présentiel durant le stage, réalisation du compte rendu de stage.**
- **Le Comité organisateur** prend en charge le matériel et les volants, ainsi que les frais de goûter.
- **Chaque Comité** prend en charge les coûts liés à l'hébergement et la restauration de ses joueurs et de ses encadrants.

III. ÉCHÉANCIER

J-2 mois : Candidature des Comités organisateurs.

J-2 mois : Réservation gymnase et hébergement (après validation de la candidature par la CRJ)

J- 1.5 mois : Désignation du référent technique départemental du regroupement.

J-1 mois : Proposition des joueurs auprès du responsable DER.

J- 3 semaines : Validation de la liste des joueurs par le Coordonnateur.

J-15 jours : Convocation des joueurs.

J+ 3 jours : Bilan écrit du regroupement.